

inFO Retraités

N° 21
2020



© Adobe-Stock

FO PRÉFECTURES
ET DES SERVICES
DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

DANS CE NUMÉRO

COVID 19

Santé

Chiffres

Droit

Le saviez vous ?

PANDEMIE : La crise dans la crise

Notre pays a subi une crise sanitaire sans précédent avec le COVID 19. Les chiffres sur ces 3 derniers mois, arrêtés fin Mai 2020 sont effrayants sur une si courte période :

152 091 cas confirmés, dont 101 730 personnes hospitalisées ; 28530 décès recensés en milieu hospitalier soit 18 195 décès dans les hôpitaux et 10 335 décès en Ehpad et établissements médicosociaux.

Encore faut-il être circonspects sur ce nombre des décès en Ehpad car ne sont vraisemblablement pas prises en compte les victimes collatérales du Covid 19.

Ainsi la totalité des décès en Ehpad liés plus ou moins directement au Covid 19 pourrait bien être supérieure. De plus les personnes décédées à leur domicile ne semblent pas avoir été répertoriées.

Notre section nationale des retraités s'associe à l'hommage rendu aux personnels soignants et praticiens qui se sont dévoués sans relâche, au péril de leur propre vie. Mais n'oublions pas non plus les personnels techniques mobilisés dans les hôpitaux.

A nos camarades retraités ou en activité dont la famille a été endeuillée par la perte d'un être cher nous adressons un message de vive sympathie et de soutien dans cette épreuve.

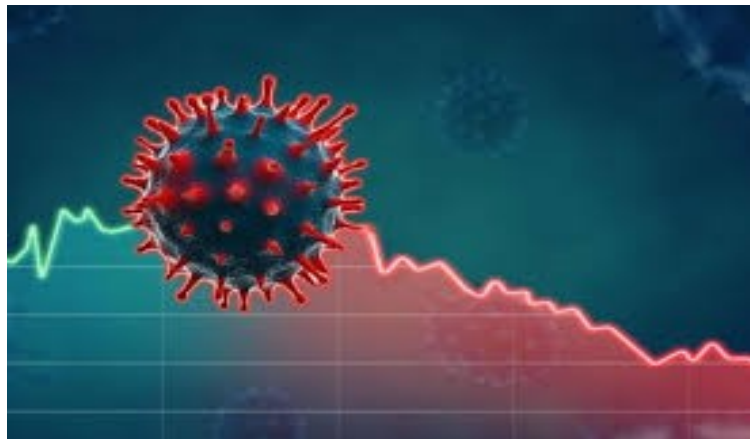


Il semble qu'à ce jour la progression de la pandémie se soit ralentie de manière très significative mais ce n'est peut-être qu'un répit et la rentrée d'automne prochain sera à cet égard décisive.

Bien des incertitudes subsistent sur le traitement même si des avancées prometteuses sont annoncées. Quant au vaccin il ne sera disponible au mieux que dans un an. Enfin nous ne savons pas toujours si la maladie est vraiment immunisante...

Dans ce contexte la prudence est évidemment de mise. Nul n'est besoin d'appeler à notre sens des responsabilités. Nous avons acquis avec l'expérience la sagesse et nous savons ce que nous devons faire et ne pas faire.

Enfin il est à craindre dans les mois qui viennent une crise économique et sociale de grande ampleur. Les prévisions sont alarmistes. Il nous faudra être particulièrement attentif à la situation des retraités.



Comment a-t-on pu en arriver là ?

Nous n'étions pas préparés, comme la plupart des pays de la planète, malgré des alertes et des menaces survenues il y a déjà 17 ans, malgré les rapports d'experts alarmistes. En Septembre, l'OMS mettait en garde les Etats Mais nous ne nous sommes pas dotés d'un plan pandémie.

Nous avons sous-estimé les effets pervers de la mondialisation qui, si elle n'est pas responsable de la pandémie, n'en n'a pas moins grandement facilité la circulation du virus.

Nous avons rapidement mesuré le désastre d'une trop grande dépendance vis-à-vis de l'étranger notamment dans le domaine des moyens de protection et des médicaments.

Nous avons été contraints à une mesure sévère de confinement dont les retombées seront néfastes sur le plan économique et social mais aussi sur le plan de la santé.

Nous sommes aujourd'hui confrontés à la mise en place d'étapes successives de déconfinement qui désorganisent la société et ajoutent de nouvelles contraintes, usant à l'excès du principe de précaution.

Les services hospitaliers ont été très vite débordés par une inflation galopante des hospitalisations et malheureusement des décès. Nous avons été dans l'obligation de transférer sur des hôpitaux militaires et de médicaliser des trains !

Pourtant nous avons à peine dépassé le seuil de 6 % des contaminations et la plupart sur une portion de territoire limitée. Nous n'osons imaginer l'impact d'une propagation de plus grande ampleur

Ce constat en dit long sur le sous-équipement de nos hôpitaux et la crise du secteur de l'urgence. Nous avons été dans l'incapacité d'aligner les moyens d'une médecine catastrophe.

Incurie, amateurisme diront certains mais aussi incohérence dans la communication et la gestion de crise dès le départ et aujourd'hui encore.

Les personnes âgées ont payé un lourd tribut à la crise. La situation dans les Ehpad a été catastrophique et ce n'est pas terminé. C'est le manque de moyens en personnel et en équipements de protection qui a entraîné très rapidement le nombre décès que l'on sait et la claustration des résidents.

Les familles qui n'ont pu accompagner dignement un proche parent décédé sont marquées à jamais et nous n'en finirons pas de dénombrer les nouvelles victimes d'un trop long et trop rigoureux isolement.

Nous n'avons pas su anticiper : pénurie de masques, déficience au stade des tests, déclarations chaotiques d'où une gestion de crise dans l'urgence avec les conséquences que l'on sait.



Plus jamais ça !!

Il est clair que notre pays devra se doter d'un plan pandémie audacieux d'ores et déjà opérationnel et qu'une attention particulière devra être portée aux Ehpad : nos aînés ont droit à la vie et à une vie digne.



Il a été déclaré au plus haut niveau de l'Etat que « **le jour d'après ne sera pas le jour d'avant** » et que la santé est « **hors loi du marché** ».

Et bien chiche ! et nous jugerons aux actes ...

C'est en ces termes que nous avons adressé récemment un message au Président de la République et à la presse.

La protection de la santé des populations, l'organisation des soins et la gestion des urgences médicales sont des objectifs prioritaires qui exigent des moyens appropriés en équipements et en personnel - hors régulation budgétaire.

L'hôpital n'est pas une entreprise soumise à la règle de la rentabilité c'est un service public. Nous avons combattu depuis longtemps inlassablement au côté des personnels soignants et pour dénoncer les carences de notre politique de santé publique, les déserts médicaux, le scandale des urgences. Les événements dramatiques que nous subissons nous ont alors hélas donné raison et il faudra bien aujourd'hui nous entendre.

Les retraités ne sont pas restés inactifs durant cette période de confinement :

Nous avons à plusieurs reprises interpellé les médias, le gouvernement et le Président de la République :

- Gérard DARMANIN, au sujet des emplois à domicile
- Le Président de la République par deux lettres ouvertes : l'une s'insurgeant contre une menace d'obligation de confinement des personnes âgées jusqu'à la fin de l'année en application des dispositions d'exception de la loi d'urgence et l'autre exigeant :
 - ⇒ la mise en place immédiate d'un véritable service public de santé avec du personnel public soignant assurant une continuité du service de la naissance à la fin de vie dans une logique de solidarité intergénérationnelle
 - ⇒ la mise en place d'un 5^{ème} risque dépendance géré par la sécurité sociale.

Sur ce dernier point une loi est annoncée pour cet automne à partir des conclusions du rapport Libault.

Il faudra être particulièrement attentif au suivi de ce dossier qui nous tient tant à cœur. La question du financement du 5^{ème} risque dépendance sera évidemment au cœur des débats.

Nous devons plus que jamais rester vigilants et mobilisés. La crise sanitaire passée il faut redouter ses conséquences sur le plan économique et social et une grave récession.

Les retraités sont solidaires mais ils ne devront pas être sacrifiés une nouvelle fois. Il nous faudra évidemment continuer de nous battre pour préserver notre pouvoir d'achat qui a été bien injustement malmené ces derniers temps.

REPRISE DE LA DETTE

Le coût de la crise sanitaire serait couvert par la CADES (Caisse d'Amortissement de la Dette Sociale), créée en 1996 avec pour mission le remboursement de la dette sociale qui lui a été transférée.

Elle est financée par une partie de la CSG et la CRDS (Contribution pour le Remboursement de la Dette Sociale) et le marché financier.

La CRDS est prélevée à la source sur la plupart des revenus au taux de 0,5 %. La loi organique du 13 novembre 2010 et la loi pour le financement de la sécurité sociale pour 2011 avaient fixé comme objectif l'apurement de la dette des organismes de sécurité sociale en 2025.

En théorie CADES et CRDS auraient dû être supprimées à cette échéance mais le gouvernement en officialise le report à l'horizon 2033 pour précisément couvrir la dette liée au Covid 19.

Cette mesure est vivement contestée par notre organisation sociale car il s'agit plus ou moins de faire supporter par la sécurité sociale, donc les assurés sociaux, la dette liée au Covid 19.

« Pour Force Ouvrière il est impératif de considérer cette dette pour ce qu'elle est c'est-à-dire exceptionnelle et extraordinaire et donc de la gérer spécifiquement et séparément de la dette sociale au sein de l'Etat. »

Notre confédération a protesté en ce sens par une lettre ouverte adressée au Ministre de la Santé.

5^{ème} RISQUE DEPENDANCE

Un projet de loi vient d'être annoncé par le gouvernement pour cet automne sur la base des conclusions du rapport Libault.

Une personne de plus de 85 ans sur cinq vit en Ehpad et ce chiffre devrait tripler d'ici à 2050.

Le rapport propose entre autres la création d'un nouveau risque de protection sociale intégrant ainsi la dépendance dans le champ des lois de financement de la sécurité sociale avec un objectif d'effort public au total de 1,6 % du PIB (contre 1,2 % aujourd'hui) soit 6,2 Md par an en 2024 et 9,2 Md par an en 2030.

S'agissant du financement du 5^{ème} risque le rapport exclut la création d'une deuxième journée de solidarité ou l'augmentation des droits sur les donations ou les successions.

Pour mémoire le rapport LIBAULT préconisait le remplacement de la CRDS (Contribution pour le Remboursement de la Dette Sociale), dont la suppression était prévue pour 2024, par « *un prélèvement social pérenne dont le produit serait en partie affecté au financement de la perte d'autonomie* ». D'ici à 2024 le financement pourrait être assuré par « l'affectation d'

excédents du régime général ou un décaissement du fonds de réserves des retraites ».

Pour **Force Ouvrière** la revendication est la création d'un 5^{ème} risque géré par la sécurité sociale au même titre que l'assurance maladie.

En effet, la perte d'autonomie doit être considérée comme un aléa de la vie tout comme la maladie.

Le gouvernement s'orienterait plutôt vers un financement spécifique mais à partir de 2024 seulement et par transfert d'une partie de la CSG soit 2,3 Md €. Ce qui est notoirement insuffisant compte tenu du chiffreage des besoins.

Il importe évidemment d'attendre le texte du gouvernement mais d'ores et déjà notre confédération a pris position estimant nécessaire un élargissement des prises en charge de l'assurance maladie et un renforcement de ses recettes sur la base de cotisations sociales universelles.

La sécurité sociale doit retrouver un financement pérenne bien malmené par les différentes mesures d'exonération de charges prises par les gouvernements qui se sont succédés.

Et ce financement doit être à la hauteur des sommes en jeu pour couvrir ce risque

BILLET D'HUMEUR : Impression de crise

Sur une idée de Josiane BESSE, Vice-Présidente de notre bureau national.

Les « vieux ostracisés » ?

Le discours ambiant, surtout gouvernemental, et relayé en boucle par les médias a insisté plus que lourdement sur la fragilité des plus anciens. N'a-t-on pas failli subir une mesure spéciale de confinement jusqu'à la fin de l'année ? Heureusement notre syndicat, entre autres, a réagi vigoureusement.

Evidemment les plus âgés et s'ils sont de surcroît atteints d'une ou plusieurs pathologies, sont particulièrement vulnérables par rapport au Covid 19 mais aussi par rapport à toute affection quelle qu'elle soit. Ce n'est pas une nouveauté, hélas.

A contrario on a que trop souligné sur toutes les ondes que les plus jeunes étaient, eux, relativement préservés de sorte que nombre d'entre eux se sont crus dispensés de tout geste de protection sans se poser la question d'ailleurs de ce que ce comportement pouvait lui-même constituer un risque principalement pour les plus âgés : qu'à cela ne tienne, ces derniers n'ont qu'à rester chez eux ! Il ne s'agit pas bien sûr de montrer du doigt notre jeunesse car des moins jeunes ont, eux aussi, fait preuve parfois, pour le moins, d'insouciance ou de légèreté.

Les anciens ont une désagréable impression de marginalisation là où la solidarité intergénérationnelle devrait s'imposer. Ils payent, une fois encore, un lourd tribut et sur un autre front, celui de la pandémie.

Tout un chacun, qu'il soit jeune ou vieux est fragilisé s'il a des pathologies récurrentes, en toute période bien sûr mais à fortiori en cas d'épidémie ou de pandémie. Sauf que c'est le sous-équipement en matériel et personnels soignants qui a pu contraindre au tri dans l'accueil des malades en milieu hospitalier. Ce qui a été douloureusement ressenti et à juste titre comme une insupportable injustice dont jamais on aurait pu soupçonner notre pays à s'y résoudre.

On appelle les « vieux » dits fragiles à la responsabilité alors qu'ils ne sont tout de même pas responsables de la catastrophe sanitaire eux qui, par l'entremise de leurs organisations syndicales, ont depuis si longtemps dénoncé le manque de moyens : « *vous avez compté les sous, nous compterons les morts* » disaient les infirmières lors des manifestations de novembre dernier.

Les anciens sont amers : ils ont contribué à ce que nous sommes aujourd'hui, ils continuent au travers du bénévolat à soutenir la vie sociale de notre pays. Oublie-t-on que 70 % des dirigeants des associations sont des retraités beaucoup septuagénaires !

De plus de nombreux retraités ont prêté main forte aux services d'urgence durant cette crise. Quant aux élus locaux – et nombre de retraités en font partie – ils se sont trouvés, dès la première heure et aujourd'hui encore en première ligne et parfois bien seuls.

Confinés dites-vous ? Nous avons droit à plus de respect et plus de considération.



Témoignage



ACTIFS et RETRAITES SOLIDAIRES

Le jeudi 6 Février 2020, la Section FO-Préfecture 66 a organisé, sous la houlette de sa Secrétaire Brigitte Bindi et du bureau, l'Assemblée Générale à laquelle ont été conviés les adhérents retraités.

Cinquante pour cent de ceux-ci étaient présents. Ils ont essayé de suivre le rapport concernant tous les changements intervenus, en cours ou à mettre en place, dans le fonctionnement de nos Préfectures. Je dis bien « essayé », car ces changements sont tellement nombreux que même les plus informés s'y perdent.....

Je ne ferai donc pas là, le compte-rendu trop compliqué.... Mais, entre autres, Brigitte a beaucoup insisté sur la mise en place des secrétariats généraux communs départementaux et sur l'attention particulière qui s'attache à la rupture conventionnelle.

Tout ceci ne nous concerne plus guère, me direz-vous !!!!

Pourtant le fait de se replonger dans le bain des actifs et la suite de l'exposé de Brigitte qui a largement insisté sur le fait que la retraite n'est pas une fin en soi, mais qu'après celle-ci nous devons continuer à adhérer et à prendre part aux manifestations, puisque nous avons du temps libre, pour épauler ceux qui sont en service et pour préparer le futur.

Les présents ont fort bien compris ce point de vue et ceux proches de l'âge « pivot » sont partant pour intégrer notre petit groupe.

Actuellement, nous ne sommes que 2.. et il est indispensable de maintenir cette base minimum, pour ne pas disparaître.

Il faudrait donc que, dans toutes les Préfectures, les actifs invitent les jeunes et futurs retraités, pour les sensibiliser à l'importance de leur adhésion à la Section Nationale des Retraités FO-Préfecture.

Cette réunion s'est terminée par un « brunch » durant lequel les discussions ont encore mis en évidence, l'intérêt de rester « syndiqué » après la retraite dans un but de solidarité et de convivialité.

Soyez nombreux à inviter les retraités à se joindre à vous les actifs, lors de vos Assemblées Générales.

Une retraitée section 66



CHIFFRES



Erratum :

Montant de l'Allocation Adulte Handicapée (AAH). Depuis le 1^{er} novembre 2019 le montant maximal de l'AAH était de 900 € (et non 860 € comme indiqué dans le précédent numéro de notre revue et qui était jusqu'alors l'ancien tarif). Depuis le 1^{er} avril 2020 ce montant a été porté à 902.70 €.

IMPACT COVID 19 :

Croissance : - 8 %

Chômage : hausse record de + 7,1 % en mars. Une situation qui pourrait encore s'aggraver avec 460 000 chômeurs supplémentaires.

Déficit : 7,6 % du PIB

Coût de la crise sanitaire au moins 136 Md €

Baisse des recettes : 37 Md

Dettes : 112 % du PIB

Plan d'urgence : 100 Md € pour soutenir les entreprises et les salariés (loi de finances rectificative) :

⇒ 7 Md pour la santé

⇒ 24 Md pour le chômage partiel (2,2 millions de salariés concernés)

⇒ 1 Md pour le fonds de solidarité - 33 Md de reports de charges.

Le budget devra prendre en compte les primes « Coronavirus » versées aux soignants, aux fonctionnaires ayant subi une surcharge d'activité ou en contact avec le public, aux travailleurs en précarité, travailleurs indépendants.

- Enveloppe de prêts garantis par l'Etat (PGE) de 300 Md pour les PME et TPE
- Fonds national de solidarité : 7 Md alimenté par le budget des régions et de l'Etat bénéficient aux petites entreprises et professions libérales les plus touchées par la crise. Les assurances ont été sollicitées pour participer à ce fonds au titre des pertes d'exploitation non couvertes par les garanties des contrats.

Apprentissage 1 Md du budget de l'Etat pour la prise en charge de la 1^{ère} année en apprentissage ou en alternance.

DROIT

Les compagnies aériennes n'ont pas d'obligation de restituer les sommes payées par leurs clients qui n'auraient pu effectuer leur voyage dès lors que le vol est maintenu. Elles peuvent proposer un geste commercial comme reporter le vol ou offrir un avoir du même montant sur une autre transaction.

Par contre si la compagnie a annulé le vol, le voyageur est couvert par un règlement européen et elle doit rembourser la somme dépensée sous 7 jours sans aucune formalité de la part de l'intéressé.

Mais il n'y a pas d'indemnité forfaitaire versée comme prévue en cas de retard ou d'annulation de vol. Le principe du « cas de force majeure » s'applique en cas de pandémie.

Droits en cas de voyage annulé entre le 1^{er} Mars et le 15 Septembre 2020 :

une ordonnance du 26 mars 2020 inclut aussi les prestations vendues seules, location de véhicule, hôtel séjour ou service touristique, etc... L'organisateur a la possibilité de délivrer à son client un avoir valable 18 mois dont le montant doit être égal à celui de l'intégralité des paiements effectués (acompte ou solde).

Une information doit être donnée au client dans

les 30 jours.

L'organisateur doit proposer, dans un délai de 3 mois, une prestation identique ou équivalente à celle qui a été annulée, sans que le prix en soit supérieur et sans frais supplémentaire. Cette offre est valable 18 mois.

Le client peut accepter ou refuser cette offre. L'avoir peut être utilisé plusieurs fois. L'avoir non utilisé est remboursable au bout de ces 18 mois de validité.

En cas de faillite de l'entreprise l'avoir est perdu.

S'agissant des spectacles, l'UFC Que choisir précise que les organisateurs sont tenus de rembourser les participants qui en font la demande nonobstant la situation de force majeure (article 1218 du code civil).



DECouvrez LA COMPLEMENTAIRE SANTE SOLIDAIRE

Depuis le 1^{er} novembre 2019, la Complémentaire santé solidaire a remplacé la Couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) et l'Aide au paiement d'une complémentaire santé (ACS). Pour les anciens bénéficiaires de la CMU-C rien n'a changé. En effet, la Complémentaire santé solidaire est gratuite et distribuée selon les mêmes critères de ressources (moins de 746 euros net par mois pour une personne seule, moins de 1 343 € net par mois pour un couple avec un enfant).

Ceux qui étaient éligibles à l'ACS (moins de 1 007 € net par mois pour un célibataire, 1 813 € net par mois pour un couple avec un enfant) peuvent bénéficier de la Complémentaire santé solidaire en payant des cotisations. Cette participation forfaitaire est de 8 € par mois pour les moins de 29 ans, 14 € jusqu'à 49 ans, 21 € jusqu'à 59 ans, 25 € jusqu'à 69 ans et 30 € au-delà de 70 ans.

La Complémentaire santé solidaire donne droit à la prise en charge de la part complémentaire des dépenses de santé (y compris à l'hôpital). Ces dépenses sont donc prises en charge à hauteur de 100 % des tarifs de la sécurité sociale.

La Complémentaire santé solidaire inclut aussi des forfaits de prise en charge pour les prothèses dentaires, les lunettes, les aides auditives, ... De plus, elle facilite l'accès aux soins, grâce à la dispense d'avance de frais (tiers payant).

Pour en savoir plus cliquez sur : www.complementaire-sante-solidaire.gouv.fr

TRINQUER POUR SE PROTEGER

Il faut toujours « trinquer les yeux dans les yeux ».

Manquer cette tradition porterait malheur !

Cette tradition remonte à l'ère médiévale. A cette époque trinquer n'était pas sans risque car l'élimination d'un rival pouvait être assurée par un poison versé dans son breuvage par son compagnon de libation.

En s'entrechoquant les verres le risque était grand de s'échanger quelques gouttelettes de poison et si le malveillant détournait les yeux pour le vérifier il se trouvait pris sur le fait. C'est pourquoi chacun trinquait et consommait la première gorgée en ne se quittant pas des yeux.

A votre santé donc et prenez soin de vous !

LE SAVIEZ-VOUS ?

D'où vient l'expression « GRAISSER LA PATTE » ?

Lorsqu'on donne de l'argent à quelqu'un pour le corrompre et obtenir des faveurs on peut dire qu'on lui « graisse la patte ».

Une expression apparue au Moyen Age, dans le domaine du commerce.

Elle fait référence à une pratique de l'époque pendant la grande foire au jambon qui était organisée sur le parvis de la cathédrale Notre Dame de Paris.

Un édit royal avait en effet accordé le droit au clergé de prélever une redevance sur la vente de viande de porc. Ainsi, des contrôleurs étaient censés scruter attentivement chaque transaction qui était conclue sur le marché.

Mais, certains, malhonnêtes, acceptaient de fermer les yeux en échange d'une contrepartie. Les commerçants qui souhaitaient s'attirer leur faveur leur donnaient alors un morceau de lard, et, de fait, leur graissaient littéralement la main.

Ce dernier terme a fini par être remplacé par la « patte », avec un sens péjoratif.

LA RECETTE DE MAGUELONE :

Carrés au chocolat et à la framboise

Ingrédients pour 6 personnes :

- 125 g de chocolat noir à pâtisser,
- 125 g de beurre,
- 125 g de sucre en poudre,
- 75 g de poudre d'amandes,
- 80 g de farine,
- 3 œufs,
- 1 sachet de sucre vanillé,
- 1 pot de confiture de framboises, sucre glace.



Niveau : facile – Budget : abordable – Temps : 50 min.

Préparation : préchauffez le four à 180°C.

Faites fondre le chocolat en carrés avec le beurre en parcelles 2 min au micro-ondes. Séparez les blancs des jaunes. Fouettez les jaunes avec le sucre et le sucre vanillé jusqu'à ce que le mélange blanchisse.

Incorporez la poudre d'amandes puis la farine.

Montez les blancs en neige et incorporez-les à la préparation précédente.

Versez dans un moule rectangulaire beurré et fariné.

Enfournez et laissez cuire environ 35 min.

Laissez tiédir 10 min et démouler.

Découpez en carrés.

Ouvrez-les en deux et étalez une couche de confiture puis refermez les carrés.

Poudrez de sucre glace.

Servez.





*Nous avons la joie de vous faire part de la naissance,
le 15 Mai 2020, de Juliette, la petite-fille de Geneviève
CHAUSSE, notre vice-présidente.*

*Nous adressons nos vives et très amicales félicitations aux
heureux parents et grands-parents.*



*Le seul syndicat dynamique
partout en France !!*